

Comptabilité - Exercice 1989 - Transferts de crédits

M. BOICHARD, Premier Adjoint, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts à intervenir en dépenses et recettes d'investissement, et d'approuver ceux intervenus en dépenses de fonctionnement depuis le 20 février 1989 jusqu'au 10 avril 1989 inclus.

Ces opérations qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la commune, sont regroupées dans les tableaux ci-après :

1. Demandes de transferts de crédits en dépenses et recettes d'investissement
2. Transferts de crédits réalisés en dépenses de fonctionnement.

I - Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits en dépenses et en recettes

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
60 000	900 0 2140 20200	A - BUDGET PRINCIPAL <i>1. Dépenses</i> Services administratifs - Mobilier et matériel administratifs	900 0 2140 89510 20200	Services administratifs - Mobilier et matériel administratifs - Domaine de l'administration
65 000	900 0 2147 20 10100	Services administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Matériel logiciel, cartographie	934 24 609 20 10100	Service Informatique - Autres fournitures - Matériel logiciel, cartographie
49 948	900 0 232 33000	Services administratifs - Travaux de bâtiments	900 0 232 89510 33000	Services administratifs - Travaux de bâtiments - Domaine de l'administration
12 200	901 10 232 89507 33000	Voirie proprement dite - Travaux de bâtiments - Domaine de l'environnement et des espaces verts	901 10 232 84008 33000	Voirie proprement dite - Travaux de bâtiments - Protocole environnement
12 167	901 10 232 89507 33000	Voirie proprement dite - Travaux de bâtiments - Domaine de l'environnement et des espaces verts	901 10 232 84008 33000	Voirie proprement dite - Travaux de bâtiments - Protocole environnement
2 145	903 1 2142 33000	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires	903 1 2142 89502 33000	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires - Domaine de l'enseignement
630 000	903 1 232 33000	Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments	903 1 232 89502 33000	Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments - Domaine de l'enseignement
1 143 862	903 2 136 33000	Écoles du second degré - Participations versées au Département	903 2 136 89502 33000	Écoles du second degré - Participations versées au Département - Domaine de l'enseignement
81 200	903 3 232 33000	Écoles supérieures - Travaux de bâtiments	903 3 232 89502 33000	Écoles supérieures - Travaux de bâtiments - Domaine de l'enseignement
5 000	903 4 232 33000	Écoles techniques - Travaux de bâtiments	903 4 232 89502 33000	Écoles techniques - Travaux de bâtiments - Domaine de l'enseignement
50 000	903 50 232 33000	Terrains d'éducation physique - Travaux de bâtiments	903 50 232 89506 33000	Terrains d'éducation physique - Travaux de bâtiments - Domaine des sports
184 000	903 51 232 33000	Salles de sports - Travaux de bâtiments	903 51 232 89506 33000	Salles de sports - Travaux de bâtiments - Domaine des sports

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
97 264 903	52 232 33000	Bassins de natation - Travaux de bâtiments	903 52 232 89506 33000	Bassins de natation - Travaux de bâtiments - Domaine des sports
345 000 903	61 232 33000	Musées - Travaux de bâtiments	903 61 232 89509 33000	Musées - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture
2 965 903	64 232 89509 33000	Salles de spectacles- Travaux de bâtiments - Domaine de la culture	903 64 232 33000	Salles de spectacles - Travaux de bâtiments
216 316 903	69 232 33000	École des Beaux-Arts - Travaux de bâtiments	903 69 232 89509 33000	École des Beaux-Arts - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture
141 000 903	90 232 33000	Animation de quartiers - Travaux de bâtiments	903 90 232 89509 33000	Animation de quartiers - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture
8 850 903	96 232 33000	Prévention - Travaux de bâtiments	908 6 2320 89119 31000	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments quartier Montrapon - Fontaine Ecu - Place de Coubertin - MPT Bibliothèque
9 865 903	97 2147 41550	Atelier audiovisuel - Autre matériel, outillage et mobilier	903 93 2147 41550	Service Culturel - Autre matériel, outillage et mobilier
40 000 904	6 232 33000	Établissements pour enfants - Travaux de bâtiments	904 6 232 89504 33000	Établissements pour enfants - Travaux de bâtiments - Domaine de l'action sociale
26 000 904	9 232 33000	Autres équipements sanitaires et sociaux - Travaux de bâtiments	904 9 232 89504 33000	Autres équipements sanitaires et sociaux - Travaux de bâtiments - Domaine de l'action sociale
179 908	6 232 30900	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments	903 52 232 84004 30900	Bassins de natation - Travaux de bâtiments - Piscine couverte
62 709 908	61 232 33000	Bâtiments locatifs, secteur Battant - Travaux de bâtiments	908 61 232 89501 33000	Bâtiments locatifs, secteur Battant - Travaux de bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière
46 500 908	63 232 33000	Autres bâtiments locatifs - Travaux de bâtiments	908 63 232 89501 33000	Autres bâtiments locatifs - Travaux de bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière
5 700 909	00 2147 30250	Formation professionnelle - Autre matériel, outillage et mobilier	908 6 232 88032 30250	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Rue Berlioz à Palente - Pépinière d'entreprises pour activités tertiaires

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
23 241,82	925 5 2525 82002 20200	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Emploi du versement transport	925 5 2525 89508 20200	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Domaine de la voirie
26 836,00	930 0 6711 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Intérêts des emprunts à long ou moyen terme	925 0 1661 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Emprunts divers - Banques et établissements assimilés
		<i>2. Dépenses</i>		
23 241,82	905 1 2150 82002 20200	CTB Transports routiers - Matériel de transports routiers - Emploi du versement transport	905 1 2150 20200	CTB Transports routiers - Matériel de transports routiers
		B - BUDGET DES EAUX - Dépenses		
25 000,00	892 214 30700	Eaux - Matériel, outillage et mobilier	892 214 89512 30700	Eaux - Matériel, outillage et mobilier - Domaine des eaux
68 200,00	892 215 30700	Eaux - Matériel de transport	892 215 89512 30700	Eaux - Matériel de transport - Domaine des eaux
838	892 2160 30700	Eaux - Réseau d'adduction d'eau	892 2160 89512 30700	Eaux - Réseau d'adduction d'eau - Domaine des eaux
		C - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Dépenses		
134 294,00	893 2141 30800	Assainissement - Matériel	893 2141 89513 30800	Assainissement - Matériel - Domaine de l'assainissement
68 000,00	893 2150 30800	Assainissement - Matériel de transport routier	893 2150 89513 30800	Assainissement - Matériel de transport routier - Domaine de l'assainissement
35 630,00	893 2161 30800	Assainissement - Réseaux d'assainissement	893 2161 89513 30800	Assainissement - Réseaux d'assainissement - Domaine de l'assainissement

II - Section de fonctionnement - Transferts en dépenses

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
4 000 930	0 6711 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Intérêts des emprunts à long ou moyen terme	945 20 640 20200	Monuments historiques - Contingents et participations
16 930	0 672 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Frais financiers divers	940 10 672 20200	État-Civil - Frais financiers divers
3 800 940	11 609 20100	Élections et référendums - Autres fournitures	934 24 609 10100	Service Informatique - Autres fournitures
8 700 945	12 609 20300	Terrains de sports - Stades municipaux - Autres fournitures	932 00 609 33000	Atelier frais communs - Autres fournitures
3 681 945	90 609 41800	Animation de quartier - Autres fournitures	934 21 608 20000	Administration Générale - Fourniture de bureau
3 500 977	6900 20200	Service Fiscal - Impôts complémentaires - Restitution sur taxes locales	971 6900 20200	Impôts obligatoires - Restitution sur taxes locales

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces transferts de crédits.